



Le Saint-Siège

LETTRE

DOMINICAE CENAE

DU PAPE JEAN-PAUL II

À TOUS LES ÉVÊQUES DE L'ÉGLISE

SUR LE MYSTÈRE ET LE CULTE DE LA SAINTE EUCHARISTIE

VÉNÉRÉS ET CHERS FRÈRES, Introduction 1. Cette année encore, pour le Jeudi saint, je vous adresse à tous une lettre qui est directement liée à celle que vous avez reçue l'année dernière en la même occasion, avec la lettre aux prêtres. Je voudrais *tout d'abord vous remercier cordialement* d'avoir accueilli mes précédentes lettres dans l'esprit d'unité que le Seigneur a établi entre nous, et aussi d'avoir transmis à votre *presbyterium* les pensées que je désirais exprimer au début de mon pontificat. Pendant la liturgie eucharistique du Jeudi saint, vous avez renouvelé, avec vos prêtres, les promesses et les engagements assumés au moment de l'ordination. Beaucoup d'entre vous, vénérés et chers Frères, m'en avez fait part ensuite, en y ajoutant personnellement vos remerciements, et même, souvent, en transmettant aussi ceux de votre *presbyterium*. De nombreux prêtres ont également manifesté leur joie, en raison du caractère pénétrant et solennel du Jeudi saint, la " fête annuelle des prêtres ", ou de l'importance des problèmes traités dans la lettre qui leur était destinée. Ces réponses forment un ensemble particulièrement riche qui montre, une fois de plus, combien est chère à la très grande majorité du *presbyterium* de l'Eglise catholique la route de la vie sacerdotale, sur laquelle cette Eglise chemine depuis des siècles : combien ils l'aiment et ils l'estiment, et combien ils désirent la poursuivre à l'avenir. Il me faut ajouter ici que *certains problèmes seulement ont été évoqués dans la lettre aux prêtres*. Cela a été clairement souligné, du reste, au commencement de celle-ci (1). En outre, c'est le caractère pastoral du ministère sacerdotal qui a été principalement mis en relief. Ceci ne signifie assurément pas que j'aie omis de prendre en considération les groupes de prêtres qui n'exercent pas une activité pastorale directe. A ce sujet, je me réclame encore une fois du magistère du Concile Vatican II, comme aussi des déclarations du Synode des Evêques de 1971. Le caractère pastoral du ministère sacerdotal ne cesse pas d'accompagner la vie de chaque prêtre, même si les tâches que celui-ci remplit quotidiennement ne sont pas orientées explicitement vers la pastorale des sacrements. En ce sens, la lettre écrite aux prêtres à l'occasion du Jeudi saint a été adressée à tous, sans exception aucune, même si, comme je l'ai dit déjà, elle n'a pas traité de tous les problèmes de la vie et de l'activité des prêtres. Je crois utile et opportun de procéder à une telle mise au point au début de la présente lettre. I

LE MYSTÈRE EUCHARISTIQUE DANS LA VIE DE L'ÉGLISE ET DU PRÊTRE Eucharistie et sacerdoce 2. Cette lettre que je vous adresse, vénérés et chers Frères dans l'Episcopat, est d'une certaine façon, je vous l'ai dit, la

continuation de la précédente. Elle reste aussi en rapport étroit avec le mystère du Jeudi saint, et elle est en relation avec le sacerdoce. J'entends en effet la consacrer à l'Eucharistie et, en particulier, à *certains aspects du mystère eucharistique et de son incidence sur la vie de qui en est le ministre*. Les destinataires directs de cette lettre sont donc vous, les Evêques de l'Eglise ; avec vous, tous les prêtres ; et, dans leur ordre, les diacres aussi. En réalité, le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, le sacerdoce des Evêques et des prêtres et, à leurs côtés, le ministère des diacres - ministères qui commencent normalement par l'annonce de l'Evangile - sont en rapport très étroit avec l'Eucharistie. Elle est la raison d'être principale et centrale du sacrement du sacerdoce, qui est né effectivement au moment de l'institution de l'Eucharistie et avec elle (2). Ce n'est pas sans motif que les paroles " vous ferez cela en mémoire de moi " sont prononcées immédiatement après les paroles de la consécration eucharistique, et que nous les répétons chaque fois que nous célébrons le Saint Sacrifice (3). *Par notre ordination* - dont la célébration est liée à la sainte messe depuis le premier témoignage en matière liturgique (4) - nous sommes unis de façon singulière et exceptionnelle à l'Eucharistie. Nous sommes, en quelque sorte, " d'elle " et " pour elle ". Nous sommes aussi, et d'une façon particulière, responsables " d'elle " : chaque prêtre dans sa communauté, tout comme chaque Evêque en vertu du soin de toutes les communautés qui lui sont confiées, au nom du " souci de toutes les Eglises " dont parle saint Paul (5). C'est donc à nous, Evêques et prêtres, qu'est confié le grand " mystère de la foi ". Si celui-ci est donné également à l'ensemble du Peuple de Dieu, à tous ceux qui croient au Christ, c'est à nous toutefois qu'a été confiée l'Eucharistie aussi " pour " les autres, qui attendent de nous un témoignage particulier de vénération et d'amour envers ce sacrement, afin de pouvoir, eux aussi, être édifiés et vivifiés " en vue d'offrir des sacrifices spirituels " (6). Notre culte eucharistique, tant dans la célébration de la messe qu'envers le Saint Sacrement, est ainsi comme un courant vivificateur qui unit notre sacerdoce ministériel ou hiérarchique au sacerdoce commun des fidèles, et le présente dans sa dimension verticale, avec sa valeur centrale. Le prêtre exerce sa mission principale et se manifeste dans toute sa plénitude en célébrant l'Eucharistie (7). Cette manifestation est plus complète quand il laisse lui-même transparaître la profondeur de ce mystère, pour que seul ce dernier resplendisse dans les coeurs et dans les consciences humaines à travers son ministère. Tel est l'exercice suprême du " sacerdoce royal ", " la source et le sommet de toute la vie chrétienne " (8).

Culte du mystère eucharistique

3. Ce culte est dirigé vers Dieu le Père, par Jésus-Christ, dans l'Esprit-Saint. Avant tout vers le Père qui, comme l'affirme l'Evangile de saint Jean, " a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, pour que tout homme qui croit en lui ne périsse pas mais ait la vie éternelle " (9). Il s'adresse aussi, dans l'Esprit-Saint, au Fils incarné, selon l'économie du salut, surtout au moment de consécration suprême et d'abandon total de lui-même auquel se réfèrent les paroles prononcées au Cénacle : " Ceci est mon corps livré pour vous... Ceci est la coupe de mon sang qui sera versé pour vous... " (10). L'acclamation liturgique " Nous proclamons ta mort, Seigneur Jésus ! " nous ramène précisément à ce moment ; et, en célébrant sa résurrection, nous unissons dans le même acte de vénération le Christ ressuscité et glorifié " à la droite du Père ", et aussi la perspective de sa " venue dans la gloire ". *C'est toutefois l'anéantissement volontaire, agréable au Père et glorifié par la résurrection*, qui, célébré sacramentellement en même temps que la résurrection, nous porte à adorer le Rédempteur qui " s'est fait obéissant jusqu'à la mort, et à la mort sur une croix " (11). Notre adoration possède encore une autre caractéristique particulière. Elle est pénétrée de la grandeur de cette mort humaine, dans laquelle le monde, c'est-à-dire chacun de nous, a été aimé " jusqu'au bout " (12). De la sorte, elle est aussi une réponse qui veut chercher à s'acquitter envers l'Amour immolé jusqu'à la mort sur une croix : elle est notre " Eucharistie ", c'est-à-dire notre action de grâces, notre louange pour avoir été rachetés par sa mort et rendus participants de la vie immortelle par sa résurrection. Un tel culte, qui s'adresse par conséquent à la Trinité du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint, accompagne et pénètre avant tout la célébration de la liturgie eucharistique. Mais il doit aussi remplir nos sanctuaires même hors des heures de messe. Puisque le mystère eucharistique été institué par amour et qu'il nous rend le Christ

sacramentellement présent, il est digne en vérité d'action de grâces et de culte. Ce culte doit apparaître dans chacune de nos rencontres avec le Saint Sacrement, quand nous visitons nos églises, ou quand les saintes espèces sont portées et administrées aux malades. L'adoration du Christ dans ce sacrement d'amour doit trouver ensuite son expression en *diverses formes de dévotion eucharistique* : prières personnelles devant le Saint Sacrement, heures d'adoration, expositions brèves, prolongées, annuelles (quarante heures), bénédictions eucharistiques, processions eucharistiques, congrès eucharistiques (13). La solennité du " Corps et du Sang du Christ ", instaurée par mon prédécesseur Urbain IV en mémoire de l'institution de ce grand mystère (14), comme acte de culte public rendu au Christ présent dans l'Eucharistie, appelle ici une mention spéciale. Tout cela correspond donc aux principes généraux, et aux normes particulières existant depuis longtemps mais qui ont été formulées à nouveau pendant ou après le Concile Vatican II (15). L'animation et l'approfondissement du culte eucharistique sont une *preuve du renouveau authentique* que le Concile s'est fixé comme but, et ils en sont *le point central*. Et cela, vénérés et chers Frères, mérite que nous y réfléchissions spécialement. L'Eglise et le monde ont grand besoin du culte eucharistique. Jésus nous attend dans ce sacrement de l'amour. Ne mesurons pas notre temps pour aller le rencontrer dans l'adoration, dans la contemplation pleine de foi et prête à réparer les grandes fautes et les grands délits du monde. Que notre adoration ne cesse jamais ! **Eucharistie et Eglise**⁴. Grâce au Concile, nous avons pris conscience, avec une force renouvelée, de cette vérité : de même que l'Eglise " fait l'Eucharistie ", de même " l'Eucharistie construit " l'Eglise (16). Cette vérité est étroitement liée au mystère du Jeudi saint. L'Eglise a été fondée, comme communauté nouvelle du Peuple de Dieu, dans la communauté apostolique des Douze qui, durant la dernière Cène, sont devenus participants du Corps et du Sang du Seigneur sous les espèces du pain et du vin. Le Christ leur avait dit : " Prenez et mangez ", " Prenez et buvez ". Obéissant à son commandement, ils sont entrés pour la première fois en communion sacramentelle avec le Fils de Dieu, communion qui est gage de vie éternelle. A partir de ce moment et jusqu'à la fin des siècles, *l'Eglise se construit par la même communion avec le Fils de Dieu, qui est gage de Pâque éternelle*. Comme maîtres et gardiens de la vérité salvifique de l'Eucharistie, vénérés et chers Frères dans l'Episcopat, il nous faut veiller toujours et par-dessus tout à cette signification et à cette dimension de la rencontre sacramentelle et de l'intimité avec le Christ. Ce sont elles qui constituent en effet la substance même du culte eucharistique. Le sens de la vérité exposée plus haut ne diminue en aucune façon mais facilite, au contraire le caractère eucharistique de rapprochement spirituel et d'union entre les hommes qui participent au sacrifice, lequel ensuite, dans la communion, devient pour eux le banquet. Le rapprochement et l'union, dont le prototype est l'union des apôtres autour du Christ pendant la dernière Cène, expriment et réalisent l'Eglise. Mais celle-ci ne se réalise pas seulement du fait de l'union entre les hommes, à travers l'expérience de la fraternité à laquelle donne occasion le banquet eucharistique. L'Eglise se réalise lorsque, dans cette union et dans cette communion fraternelles, nous célébrons le sacrifice de la croix du Christ, lorsque nous annonçons " la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne " (17), et ensuite lorsque, profondément pénétrés du mystère de notre salut, nous nous approchons de façon communautaire de la table du Seigneur, pour nous nourrir sacramentellement des fruits du saint sacrifice de propitiation. Dans la communion eucharistique, nous recevons donc le Christ, le Christ lui-même ; et notre union avec Lui, qui est don et grâce pour chacun, a pour effet de nous associer aussi en Lui à l'unité de son Corps qui est l'Eglise. C'est seulement ainsi, par une telle foi et une telle disposition de l'âme, que se réalise la construction de l'Eglise qui, dans l'Eucharistie, trouve vraiment sa source et son sommet, selon l'expression bien connue du Concile Vatican II (18). Cette vérité qui, grâce au même Concile, a été mise de nouveau et vigoureusement en relief (19), doit servir fréquemment de thème à nos réflexions et à notre enseignement. Il faut que s'en nourrisse chaque activité pastorale, et qu'elle soit aussi une nourriture pour nous-mêmes et pour tous les prêtres qui collaborent avec nous, et enfin pour l'ensemble des communautés qui nous sont confiées. De la sorte doit se révéler, presque à chaque pas, *le rapport étroit entre la vitalité*

spirituelle et apostolique de l'Eglise et l'Eucharistie, entendue dans sa signification profonde et sous tous ses aspects (20). **Eucharistie et charité**⁵. Avant de passer à des observations plus détaillées sur le thème de la célébration du saint sacrifice, je voudrais réaffirmer brièvement que le culte eucharistique constitue l'âme de toute la vie chrétienne. Si, en effet, la vie chrétienne s'exprime dans l'accomplissement du plus grand commandement, c'est-à-dire dans l'amour de Dieu et du prochain, cet amour trouve sa source précisément dans le saint sacrement, qui est appelé communément sacrement de l'amour. *L'Eucharistie signifie cette charité*, et donc elle la rappelle, elle la rend présente *et en même temps elle la réalise*. Toutes les fois que nous y participons de façon consciente, s'ouvre dans notre âme une dimension royale de l'amour insondable qui inclut tout ce que Dieu a fait pour nous, les hommes, et qu'il fait continuellement selon les paroles du Christ : " Mon Père travaille toujours et moi aussi je travaille " (21). Avec ce don insondable et gratuit qu'est la *charité* révélée, jusqu'au bout, dans le sacrifice salvifique du Fils de Dieu dont l'Eucharistie est un signe indélébile, naît en nous une vivante réponse d'amour. Non seulement nous connaissons l'amour, mais nous *commençons* nous-mêmes à *aimer*. Nous entrons, pour ainsi dire, dans la voie de l'amour, et nous réalisons des progrès sur cette voie. L'amour qui naît en nous de l'Eucharistie se développe, s'approfondit et se renforce en nous grâce à elle. Le culte eucharistique est donc justement une expression de cet amour, qui est la caractéristique authentique et la plus profonde de la vocation chrétienne. Ce culte jaillit de l'amour et sert à l'amour, auquel nous sommes tous appelés en Jésus-Christ (22). La perfection de l'image de Dieu que nous portons en nous, image qui correspond à celle que le Christ nous a révélée, est un fruit vivant de ce culte. En devenant ainsi des adorateurs du Père " en esprit et en vérité " (23), nous croissons dans une, union toujours plus parfaite avec le Christ, nous Lui sommes toujours plus unis et - s'il est permis de s'exprimer ainsi - nous sommes toujours plus solidaires de Lui. La doctrine de l'Eucharistie, signe de l'unité et lien de la charité, enseignée par saint Paul (24), a été ensuite approfondie par les écrits de nombreux saints, qui sont pour nous un vivant exemple de culte eucharistique. Nous devons donc toujours avoir cette réalité devant les yeux et, en même temps, nous efforcer continuellement de faire en sorte que notre génération aussi ajoute aux merveilleux exemples du passé des exemples nouveaux, non moins vivants et non moins éloquents, qui reflètent l'époque à laquelle nous appartenons. **Eucharistie et prochain**⁶. *Le sens authentique de l'Eucharistie devient, de soi, une école d'amour effectif envers le prochain*. Nous savons que tel est l'ordre véritable et intégral de l'amour que le Seigneur nous a enseigné : " A ceci, tous vous reconnaîtront pour mes disciples, à cet amour que vous aurez les uns pour les autres " (25). L'Eucharistie nous éduque plus profondément à cet amour. Elle nous montre en effet la valeur aux yeux de Dieu de tout être humain, notre frère et notre soeur, si le Christ s'offre lui-même pareillement à chacun, sous les espèces du pain et du vin. Si notre culte eucharistique est authentique, il doit faire croître en nous la conscience de la dignité de tout homme. La conscience de cette dignité devient *le motif le plus profond de notre rapport avec le prochain*. Nous devons aussi devenir particulièrement sensibles à toutes les souffrances et à toutes les misères humaines, à toutes les injustices et à tous les torts, en cherchant le moyen d'y remédier de manière efficace. Nous apprenons à découvrir avec respect la vérité sur l'homme intérieur, parce que cet intérieur de l'homme devient précisément la demeure de Dieu présent dans l'Eucharistie. Le Christ vient dans les coeurs et visite la conscience de nos frères et de nos soeurs. Comme change l'image de tous et de chacun quand nous prenons conscience de cette réalité, quand nous en faisons l'objet de nos réflexions ! Le sens du mystère eucharistique nous pousse à aimer le prochain, à aimer tout homme (26). **Eucharistie et vie**⁷. En étant source de charité, l'Eucharistie a toujours été au centre de la vie des disciples du Christ. Elle se présente sous l'aspect de pain et de vin, c'est-à-dire de nourriture et de boisson. Elle est donc aussi familière à l'homme, aussi étroitement liée à sa vie, que le sont justement la nourriture et la boisson. La vénération de Dieu qui est Amour naît, dans le culte eucharistique, de cette sorte d'intimité dans laquelle *Lui-même, comme la nourriture et la boisson, remplit notre être spirituel*, en lui assurant comme elles la vie. Une telle vénération " eucharistique " de Dieu correspond donc

étroitement à ses desseins salvifiques. Lui-même, le Père, veut que " les vrais adorateurs " (27) l'adorent ainsi. Le Christ est l'interprète de cette volonté, par ses paroles et par ce sacrement dans lequel il nous donne la possibilité d'adorer le Père, de la façon la plus conforme à sa volonté. C'est de cette idée de culte eucharistique que découle ensuite tout le *style sacramentel de la vie du chrétien*. Mener une vie fondée sur les sacrements, animée par le sacerdoce commun, signifie surtout, en effet, de la part du chrétien, désirer que Dieu agisse en lui pour le faire parvenir, dans l'Esprit, " à la plénitude du Christ " (28). Dieu, de son côté, ne l'atteint pas seulement à travers les événements et par sa grâce intérieure, mais il agit en lui, avec une certitude et une force plus grandes, au moyen des sacrements. Ceux-ci donnent à sa vie un style sacramentel. Eh bien, parmi tous les sacrements, c'est la Sainte Eucharistie qui porte à la plénitude son initiation de chrétien, et qui confère à l'exercice du sacerdoce commun la forme sacramentelle et ecclésiale qui le relie - comme je l'ai dit plus haut (29) - à celui du sacerdoce ministériel. Le culte eucharistique est *ainsi le centre et le but de toute la vie sacramentelle* (30). Les sacrements de l'initiation chrétienne, le baptême et la confirmation, résonnent continuellement en lui comme un écho profond. Où est mieux exprimée cette vérité que non seulement nous sommes " appelés fils de Dieu ", mais que " nous le sommes réellement " (31) en vertu du sacrement de baptême, sinon justement dans le fait que, dans l'Eucharistie, nous devenons participants du Corps et du Sang de l'unique Fils de Dieu ? Qu'est-ce qui nous prédispose le plus à " être de vrais témoins du Christ " face au monde, comme il résulte du sacrement de confirmation, sinon la communion eucharistique, dans laquelle le Christ nous donne témoignage à nous, et nous à Lui ? Il est impossible d'analyser ici plus en détail les liens qui existent entre l'Eucharistie et les autres sacrements, en particulier avec le sacrement de la vie familiale et le sacrement des malades. Dans l'Encyclique *Redemptor hominis* (33), j'ai déjà attiré l'attention sur le lien étroit entre le sacrement de pénitence et celui de l'Eucharistie. *Ce n'est pas seulement la pénitence qui conduit à l'Eucharistie, mais c'est aussi l'Eucharistie qui mène à la pénitence*. Lorsque, en effet, nous réalisons qui est Celui que nous recevons dans la communion eucharistique, naît en nous presque spontanément un sentiment d'indignité accompagné du regret de nos péchés et du besoin intérieur de nous purifier. Nous devons cependant toujours veiller à ce que cette grande rencontre avec le Christ dans l'Eucharistie ne devienne pas pour nous un fait routinier, et à ne pas Le recevoir indignement c'est-à-dire en état de péché mortel. La pratique de la vertu de pénitence et le sacrement de pénitence sont indispensables pour soutenir et approfondir continuellement en nous l'esprit de vénération que l'homme doit à Dieu et à son Amour si merveilleusement révélé. Ces paroles voudraient introduire quelques réflexions générales sur le culte du mystère eucharistique, qui pourraient être développées plus à loisir et plus amplement. On pourrait, en particulier, relier ce qui a été dit des effets de l'Eucharistie sur l'amour pour l'homme, à ce que je viens de relever au sujet des engagements contractés envers l'homme et envers l'Eglise dans la communion eucharistique, et dégager ensuite l'image de cette " terre nouvelle " (34) qui naît de l'Eucharistie à travers chaque " homme nouveau " (35). *Tout ce qui est humain subit, en effet, une transformation et une élévation singulières dans ce sacrement* du pain et du vin, de la nourriture et de la boisson. Le culte eucharistique n'est pas tant un culte de la transcendance inaccessible qu'un culte de la divine condescendance, et il est aussi une transformation miséricordieuse et rédemptrice du monde dans le cœur de l'homme. En rappelant tout cela même brièvement, je désire, malgré la concision, établir un contexte plus large pour les questions que je devrai traiter ensuite : elles sont étroitement liées à la célébration du Saint Sacrifice. Le culte de l'Eucharistie s'exprime, en effet, de la façon la plus directe dans cette célébration. Il jaillit du cœur comme un très précieux hommage inspiré par la foi, l'espérance et la charité, infusées en nous par le baptême. C'est précisément ce thème que je veux surtout développer en vous écrivant à vous, vénérés et chers Frères dans l'Episcopat, et, avec vous, aux prêtres et aux diacres ; la S. Congrégation pour les sacrements et le culte divin fera suivre cette lettre d'indications détaillées. II

SACRALITE DE L'EUCARISTIE ET SACRIFICE Sacralité8. La célébration de l'Eucharistie, qui a commencé le Jeudi

saint au Cénacle, a une longue histoire, aussi longue que l'histoire de l'Église. Au cours de cette histoire, les éléments secondaires ont subi certains changements, mais l'essence du " *Mysterium* ", institué par le Rédempteur du monde pendant la dernière Cène, est restée inchangée. Le Concile Vatican II a lui aussi apporté quelques modifications, à la suite desquelles la liturgie actuelle de la messe se différencie, sous certains aspects, de celle que nous avons connue avant le Concile. Je n'ai pas l'intention de parler de ces différences : il convient pour l'instant de s'arrêter à ce qui est essentiel et immuable dans la liturgie eucharistique. A cet élément est étroitement lié le caractère de " *Sacrum* " de l'Eucharistie, c'est-à-dire d'action sainte et sacrée. Sainte et sacrée, parce qu'en elle est continuellement présent et agit continuellement le Christ, " le Saint " de Dieu (36), " oint de l'Esprit-Saint " (37), " consacré par le Père " (38), pour donner librement sa vie et la reprendre (39), " grand prêtre de la Nouvelle Alliance " (40). C'est lui, en effet, qui, représenté par le célébrant, fait son entrée dans le sanctuaire et annonce son Evangile. C'est lui qui " est l'offrant et l'offert, le consécrateur et le consacré " (41). Action sainte et sacrée, parce que constitutive des saintes espèces, du " *Sancta sanctis* ", c'est-à-dire des " choses saintes - le Christ, le Saint - données aux saints ", comme le chantent toutes les liturgies d'Orient au moment où l'on élève le pain eucharistique pour inviter les fidèles à la Cène du Seigneur. Le " *Sacrum* " de la messe n'est donc pas une " sacralisation ", c'est-à-dire un ajout de l'homme à l'action du Christ au Cénacle, puisque la Cène du Jeudi saint a été un rite sacré, une liturgie première et constitutive par laquelle le Christ, en s'engageant à donner sa vie pour nous, a célébré sacramentellement, Lui-même, le mystère de sa passion et de sa résurrection, coeur de toute messe. Dérivant de cette liturgie, nos messes revêtent de soi une forme liturgique complète qui, bien que diversifiée selon les familles rituelles, demeure substantiellement identique. Le " *Sacrum* " de la messe est une sacralité instituée par Lui. Les paroles et l'action de chaque prêtre, auxquelles correspond la participation consciente et active de toute l'assemblée eucharistique, font écho à celles du Jeudi saint. Le prêtre offre le Saint Sacrifice " *in persona Christi* ", ce qui veut dire davantage que " au nom " ou " à la place " du Christ. " *In persona* " : c'est-à-dire dans l'identification spécifique, sacramentelle, au " grand prêtre de l'Alliance éternelle " (42), qui est l'auteur et le sujet principal de son propre sacrifice, dans lequel il ne peut vraiment être remplacé par personne. Lui seul - le Christ seul - pouvait et peut toujours être véritable et effective " propitiation pour nos péchés... et aussi pour ceux du monde entier " (43). Seul son sacrifice - et non celui d'un autre - pouvait et peut avoir " vertu propitiatoire " devant Dieu, devant la Trinité, devant sa sainteté transcendante. La prise de conscience de cette réalité jette une certaine lumière sur le caractère et sur la signification du prêtre célébrant qui, en accomplissant le Saint Sacrifice et en agissant " *in persona Christi* " est introduit et inséré, de manière sacramentelle (et en même temps ineffable), au coeur même de ce " *Sacrum* " dans lequel, à son tour, il associe spirituellement tous ceux qui participent à l'assemblée eucharistique. Ce " *Sacrum* ", traduit en des formes liturgiques variées, peut manquer de quelque élément secondaire, mais en aucune façon il ne peut être dépourvu de sa sacralité et de sa sacramentalité, qui sont essentielles parce que voulues par le Christ, et transmises et contrôlées par l'Eglise. Le " *Sacrum* " ne peut pas non plus être détourné pour servir à d'autres fins. Le mystère eucharistique, s'il est disjoint de sa nature sacrificielle et sacramentelle, cesse tout simplement d'être tel. Il n'admet aucune imitation " profane ", qui deviendrait très facilement (même si ce n'est pas une règle absolue) une profanation. Il faut le rappeler toujours, surtout peut-être à notre époque où l'on observe une tendance à effacer la distinction entre " *Sacrum* " et " *profanum* ", vu la tendance générale diffuse (au moins en certains lieux) à la désacralisation de toute chose. De ce fait, l'Eglise a le devoir particulier d'assurer et de confirmer le " *Sacrum* " de l'Eucharistie. Dans notre société pluraliste et souvent aussi délibérément sécularisée, la foi vivante de la communauté chrétienne - une foi consciente également de ses droits par rapport à tous ceux qui ne partagent pas la même foi - garantit au " *Sacrum* " le droit de citoyenneté. Le devoir de respecter la foi de chacun est, en même temps, corrélatif au droit naturel et civil de la liberté de conscience et de religion. La sacralité de l'Eucharistie a trouvé et trouve toujours son expression dans la terminologie théologique et liturgique (44).

Le sens de la sacralité objective du mystère eucharistique est tellement constitutif de la foi du Peuple de Dieu, que celle-ci s'en est enrichie et fortifiée (45). Les ministres de l'Eucharistie doivent donc, surtout de nos jours, être illuminés de la plénitude de cette foi vivante et, à la lumière de celle-ci, ils doivent comprendre et accomplir tout ce qui fait partie de leur ministère sacerdotal, par la volonté du Christ et de son Eglise." **Sacrificium** "9. L'Eucharistie est surtout un sacrifice : sacrifice de la Rédemption et, en même temps, sacrifice de la Nouvelle Alliance (46), comme nous le croyons et comme le professent clairement les Eglises d'Orient : " Le sacrifice d'aujourd'hui - a affirmé il y a des siècles l'Eglise grecque - est comme celui qu'offrit un jour l'unique Verbe incarné, il est offert (aujourd'hui comme alors) par Lui, car il est le sacrifice identique et unique " (47). C'est pourquoi justement, en rendant présent cet unique sacrifice de notre salut, l'homme et le monde sont restitués à Dieu par la nouveauté pascale de la Rédemption. Cette restitution ne peut faire défaut : elle est le fondement de la " Nouvelle et Eternelle Alliance " de Dieu avec l'homme et de l'homme avec Dieu. Si elle venait à manquer, il faudrait mettre en cause aussi bien l'excellence du sacrifice de la Rédemption, qui fut pourtant parfait et définitif, que la valeur sacrificielle de la sainte messe. Etant un véritable sacrifice, l'Eucharistie réalise donc la restitution à Dieu. Il s'ensuit que le célébrant, comme ministre de ce sacrifice, est le prêtre authentique, opérant - en vertu du pouvoir spécifique de l'ordination - l'acte sacrificiel qui ramène les êtres à Dieu. Inversement, tous ceux qui participent à l'Eucharistie, sans sacrifier comme lui, offrent avec lui, en vertu du sacerdoce commun, leurs propres sacrifices spirituels, représentés par le pain et le vin depuis le moment de leur présentation à l'autel. Cet acte liturgique en effet, qui est solennisé par presque toutes les liturgies, " a sa valeur et sa signification spirituelle " (48). Le pain et le vin deviennent, en un certain sens, le symbole de tout ce que l'assemblée eucharistique apporte d'elle-même en offrande à Dieu, et offre en esprit. Il est important que ce premier moment de la liturgie eucharistique, au sens strict, trouve son expression dans le comportement des participants. A cela correspond ce que l'on appelle la procession des dons, prévue par la récente réforme liturgique (49) et accompagnée, selon la tradition antique, d'un psaume ou d'un chant. Un certain espace de temps est nécessaire pour que tous puissent prendre conscience de cet acte, exprimé simultanément par les paroles du célébrant. La conscience de l'action de présenter les offrandes devrait être maintenue pendant toute la messe. Bien plus, elle devrait être portée à sa plénitude au moment de la consécration et de l'oblation de l'anamnèse, ainsi que l'exige la valeur fondamentale du moment du sacrifice. Les paroles de la prière eucharistique que le prêtre prononce à haute voix servent à le prouver. Il semble utile de reprendre ici certaines expressions de la troisième prière eucharistique, qui manifestent particulièrement le caractère sacrificiel de l'Eucharistie et relient l'offrande de nos personnes à celle du Christ : " Regarde, Seigneur, le sacrifice de ton Eglise, et daigne y reconnaître celui de ton Fils qui nous a rétablis dans ton Alliance; quand nous serons nourris de son corps et de son sang et remplis de l'Esprit-Saint, accorde-nous d'être un seul corps et un seul esprit dans le Christ. Que l'Esprit-Saint fasse de nous une éternelle offrande à ta gloire. " La valeur sacrificielle est déjà exprimée dans chaque célébration par les paroles avec lesquelles le prêtre conclut la présentation des dons, en demandant aux fidèles de prier " au moment d'offrir le sacrifice de toute l'Église ". Ces paroles ont valeur d'engagement en ce sens qu'elles expriment le caractère de toute la liturgie eucharistique et la plénitude de son contenu aussi bien divin qu'ecclésial. Tous ceux qui participent avec foi à l'Eucharistie se rendent compte qu'elle est un " *Sacrificium* ", c'est-à-dire une " offrande consacrée ". En effet, le pain et le vin, présentés à l'autel et accompagnés de la dévotion et des sacrifices spirituels des participants, sont finalement consacrés, et donc *deviennent vraiment, réellement et substantiellement* le Corps livré et le Sang versé du Christ lui-même. En vertu de la consécration, les espèces du pain et du vin rendent ainsi présent à nouveau (50), de façon sacramentelle et non sanglante, le sacrifice sanglant de propitiation qu'il a offert au Père sur la croix pour le salut du monde. Lui seul en effet, en s'offrant comme victime de propitiation dans un acte de don suprême et d'immolation, a réconcilié l'humanité avec le Père par son sacrifice seul, " effaçant la cédula de notre dette " (51). Les offrandes du pain et du vin, unies à la dévotion des fidèles, apportent

cependant une contribution irremplaçable à ce sacrifice renouvelé sacramentellement à l'autel, puisque, en vertu de la consécration opérée par le prêtre, elles deviennent les saintes espèces. Cela se manifeste clairement dans le comportement du prêtre pendant la prière eucharistique, surtout pendant la consécration, et ensuite quand la célébration du saint sacrifice et la participation à celui-ci sont accompagnées de la conscience que " le Maître est là et il t'appelle " (52). Cet appel du Seigneur, qui nous est adressé par son sacrifice, ouvre les cœurs afin que - purifiés par le mystère de notre Rédemption - ils s'unissent à Lui dans la communion eucharistique, qui confère à la participation à la messe une valeur profonde, plénière et qui engage l'existence humaine : " L'Eglise veut que les fidèles non seulement offrent cette victime sans tache, mais encore qu'ils apprennent à s'offrir eux-mêmes et soient consommés, de jour en jour, par la médiation du Christ, dans l'unité avec Dieu et entre eux, pour qu'à la fin Dieu soit tout en tous " (53). Il est donc nécessaire et il convient tout à fait d'entreprendre à nouveau une éducation intensive pour faire découvrir les richesses que contient la liturgie actuelle. Le renouveau liturgique qui a suivi le Concile Vatican II a donné, en effet, au *sacrifice eucharistique* ce qu'on pourrait appeler une plus grande clarté. Y contribuent entre autres les paroles de la prière eucharistique récitées par le célébrant à haute voix et, en particulier, les paroles de la consécration avec l'acclamation de l'assemblée immédiatement après l'élévation. Si tout cela doit nous remplir de joie, il faut aussi nous rappeler que ces *changements exigent une conscience et une maturité spirituelle nouvelles*, aussi bien de la part du célébrant - surtout aujourd'hui puisqu'il célèbre " face au peuple " - que de la part des fidèles. Le culte eucharistique s'approfondit et croît quand les paroles de la prière eucharistique, spécialement celles de la consécration, sont prononcées, avec grande humilité et grande simplicité, de façon compréhensible, correspondant à leur sainteté, et d'une manière belle et digne ; quand cet acte essentiel de la liturgie eucharistique est accompli sans hâte ; quand il conduit à une dévotion et à un recueillement tels que les participants découvrent la grandeur du mystère qui se réalise, et qu'ils le manifestent par leur comportement. **III**

LES DEUX TABLES DU SEIGNEUR ET LE BIEN COMMUN DE L'EGLISE **Table de la parole de Dieu**¹⁰. Nous savons bien que la célébration l'Eucharistie, dès les temps les plus anciens, a été unie non seulement à la prière, mais aussi à la lecture de la Sainte Ecriture et au chant de toute l'assemblée. Grâce à cela il a été possible, depuis très longtemps, d'appliquer à la messe la comparaison, faite par les Pères, des deux tables sur lesquelles l'Eglise apprête pour ses fils la Parole de Dieu et l'Eucharistie, c'est-à-dire le pain du Seigneur. Il nous faut donc nous reporter à la première partie du mystère sacré, qui, le plus souvent, est appelée maintenant *liturgie de la Parole*, et lui consacrer un peu d'attention. La lecture des passages de la Sainte Ecriture choisis pour chaque jour a été *soumise par le Concile à des exigences et à des critères nouveaux* (54). Conformément à ces normes conciliaires, on a réalisé un nouveau lectionnaire, pour lequel a été appliqué dans une certaine mesure le principe de la continuité des textes, et aussi le principe de rendre accessible l'ensemble des livres saints. L'introduction des psaumes avec leurs réponses dans la liturgie rend familières aux participants les plus belles ressources de la prière et de la poésie de l'Ancien Testament. Le fait, ensuite, que ces textes soient lus et chantés en langue vernaculaire permet à tous de participer avec une meilleure compréhension. Mais il y a également des personnes qui, éduquées encore en fonction de l'ancienne liturgie en latin, ressentent l'absence de cette " langue unique " qui, dans le monde entier, a été aussi une expression de l'unité de l'Eglise et qui, par son caractère empreint de dignité, a suscité un sens profond du mystère eucharistique. Il faut donc non seulement montrer de la compréhension, mais aussi un vrai respect pour ces sentiments et ces désirs, et les satisfaire dans la mesure du possible, comme c'est prévu du reste dans les nouvelles dispositions (55). L'Eglise romaine a des obligations particulières envers le latin, langue splendide de la Rome antique, et doit les manifester aujourd'hui chaque fois que l'occasion s'en présente. Les possibilités offertes par le renouveau postconciliaire sont souvent utilisées de façon à nous rendre *témoins et participants de la célébration authentique de la Parole de Dieu*. Le nombre des

personnes qui prennent une part active à cette célébration augmente aussi. Des groupes de lecteurs et de chanteurs, plus souvent encore des " *scholae cantorum* ", d'hommes ou de femmes, se constituent ; ils se consacrent à cette tâche avec beaucoup de zèle. La Parole de Dieu, la Sainte Ecriture, commence à revivre en de nombreuses communautés chrétiennes. Les fidèles rassemblés pour la liturgie se préparent par le chant à écouter l'Evangile, proclamé avec la dévotion et l'amour qui lui sont dus. En constatant tout cela avec beaucoup d'estime et de gratitude, on ne peut pas oublier toutefois qu'un vrai renouveau pose encore et toujours d'autres exigences. Elles consistent en *une responsabilité nouvelle envers la Parole de Dieu* transmise par la liturgie, en des langues différentes, et cela correspond certainement au caractère universel et à la finalité de l'Evangile. La même responsabilité s'étend aussi à l'exécution de ces actions liturgiques, la lecture ou le chant, qui doit aussi répondre aux principes de l'art. Pour préserver ces actions de tout artifice, il faut exprimer en elles une capacité, une simplicité et en même temps une dignité telles que resplendisse, même dans la manière de lire ou de chanter, le caractère particulier du texte sacré. Ces exigences, qui découlent de la responsabilité nouvelle à l'égard de la Parole de Dieu dans la liturgie (56), sont donc encore plus profondes ; elles *touchent la disposition intérieure* dans laquelle les ministres de la parole remplissent leur fonction dans l'assemblée liturgique (57). La même responsabilité s'étend enfin au *choix des textes*. Ce choix a déjà été fait par l'autorité ecclésiastique compétente, qui a prévu aussi les cas où l'on peut choisir des lectures plus adaptées à une situation particulière (58). Il faut toujours rappeler en outre que seule la Parole de Dieu peut entrer dans le cadre des textes des lectures de la messe. La lecture de l'Ecriture ne peut pas être remplacée par la lecture d'autres textes, quand bien même ceux-ci posséderaient une valeur religieuse et morale indéniable. Au contraire, ces textes pourront être utilisés avec grand profit dans les homélies. L'homélie se prête très bien, en effet, à l'utilisation de ces textes, pourvu qu'ils répondent dans leur contenu aux conditions demandées, car il appartient entre autres à la nature de l'homélie de montrer les convergences entre la sagesse divine révélée et la noble pensée humaine, qui cherche la vérité en empruntant des chemins divers.

Table du pain du Seigneur¹¹. La deuxième table du mystère eucharistique, la table du pain du Seigneur, exige elle aussi une réflexion propre du point de vue du renouveau liturgique actuel. C'est un problème de la plus haute importance, car il s'agit d'un acte particulier de foi vivante et même, comme c'est attesté dès les premiers siècles (59), d'une manifestation *de culte au Christ qui, dans la communion eucharistique, se confie lui-même à chacun de nous*, à notre cœur, à notre conscience, à nos lèvres et à notre bouche, sous forme de nourriture. Il est donc particulièrement nécessaire, au sujet de ce problème, de faire preuve de la vigilance dont parle l'Evangile, et cela concerne aussi bien les pasteurs responsables du culte eucharistique que le peuple de Dieu, dont le " *sens de la foi* " (60) doit être précisément très éveillé et très aigu. Je voudrais donc confier aussi ce problème à chacun de vos cœurs, vénérés et chers Frères dans l'épiscopat. Vous devez l'insérer avant tout dans votre souci de toutes les Eglises qui vous sont confiées. Je vous le demande au nom de de l'unité que nous avons reçue des apôtres en héritage : l'unité collégiale. Cette unité est née, en un certain sens, à la table du pain du Seigneur, le Jeudi Saint. Avec l'aide de vos frères dans le sacerdoce, faites tout ce dont vous êtes capables pour *garantir la dignité sacrale du ministère eucharistique et l'esprit profond de la communion eucharistique*, qui est un bien particulier de l'Eglise comme peuple de Dieu, et en même temps l'héritage particulier que nous ont transmis les apôtres, diverses traditions liturgiques et tant de générations de fidèles, qui ont été souvent d'héroïques témoins du Christ éduqués à " *l'école de la croix* " (Rédemption) et de l'Eucharistie. Il faut donc rappeler que l'Eucharistie, comme table du pain du Seigneur, est une invitation continue. Cela ressort d'ailleurs *de la mention liturgique que fait le célébrant au moment de l' " Ecce Agnus Dei ! Beati qui ad cenam Agni vocati sunt "* (61), et de la parabole évangélique bien connue des invités au festin de noce (62). Rappelons que, dans cette parabole, nombreux sont ceux qui s'excusent de ne pas répondre à l'invitation en raison de circonstances diverses. Dans nos communautés chrétiennes aussi, il y a certainement des personnes qui *pourraient*

participer à la communion eucharistique, et qui *n'y participent pas*, bien que n'ayant pas dans leur conscience d'empêchement résultant d'un péché grave. A dire vrai, cette attitude, liée chez certains à une sévérité exagérée, s'est modifiée à notre époque, même si elle se fait encore sentir ici ou là. Plus fréquemment que le sens de l'indignité, on rencontre en réalité un certain manque de disponibilité intérieure - si l'on peut s'exprimer ainsi -, un manque de " faim " et de " soif " eucharistiques, derrière lequel se cache aussi le manque de sensibilité et de compréhension adéquates de la nature du grand sacrement de l'amour. Nous assistons cependant, depuis quelques années, à un autre phénomène. Il arrive - le cas est même assez fréquent - que tous les participants à l'assemblée eucharistique s'approchent pour communier ; mais parfois, comme le confirment des pasteurs expérimentés, on n'a pas eu la préoccupation requise de s'approcher du sacrement de pénitence pour purifier sa conscience. Cela peut signifier naturellement que ceux qui s'approchent de la table du Seigneur ne trouvent, dans leur conscience et selon la loi objective de Dieu, rien qui empêche l'acte sublime et joyeux de leur union sacramentelle avec le Christ. Mais une autre conviction peut également se cacher ici, au moins en certains cas : considérer la messe seulement comme un banquet (63), auquel on participe *en recevant le Corps du Christ, pour manifester surtout la communion fraternelle*. On peut facilement ajouter à ces motifs une certaine considération humaine et un simple " conformisme ". Ce phénomène exige de notre part une attention vigilante et une analyse théologique et pastorale, guidées par le sens d'une très grande responsabilité. Nous ne pouvons pas permettre que dans la vie de nos communautés soit dilapidé ce bien qu'est la sensibilité de la conscience chrétienne, dirigée uniquement par la référence au Christ qui, reçu dans l'Eucharistie, doit trouver dans le cœur de chacun de nous une demeure digne. Ce problème est étroitement lié non seulement à la pratique du sacrement de pénitence, mais aussi au juste sens de la responsabilité face au dépôt de toute la doctrine morale et face à la distinction précise entre le bien et le mal, laquelle devient en conséquence, pour chacun des participants à l'Eucharistie, la base d'un jugement correct sur soi dans l'intimité de la conscience. On connaît bien les paroles de saint Paul : " Que chacun donc s'éprouve soi-même " (64) ; ce jugement est une condition indispensable pour une décision personnelle, afin de s'approcher de la communion eucharistique ou de s'en abstenir. La célébration de l'Eucharistie nous place devant beaucoup d'autres exigences pour tout ce qui concerne le ministère de la table eucharistique, exigences qui se réfèrent en partie soit aux seuls prêtres et diacres, soit à tous ceux qui participent à la liturgie eucharistique. Aux prêtres et aux diacres, il est nécessaire de rappeler que le service de la table du pain du Seigneur leur impose des obligations particulières, se référant en premier lieu au Christ lui-même présent dans l'Eucharistie, et ensuite à tous les participants actuels et potentiels à l'Eucharistie. Pour le premier point, il ne sera peut-être pas superflu de rappeler les paroles du Pontifical que, le jour de l'ordination, l'Evêque adresse au nouveau prêtre en lui confiant sur la patène et dans le calice le pain et le vin offerts par les fidèles et préparés par le diacre : " Recevez l'offrande du peuple saint pour la présenter à Dieu. Prenez conscience de ce que vous ferez, vivez ce que vous accomplirez, et conformez-vous au mystère de la croix du Seigneur " (65). Cette dernière monition qui lui est faite par l'Evêque doit rester comme une des normes les plus chères de son ministère eucharistique. C'est d'elle que le prêtre doit s'inspirer pour déterminer l'attitude avec laquelle il traitera le pain et le vin, devenus le Corps et le Sang du Rédempteur. Ministres de l'Eucharistie, nous devons donc tous examiner avec attention nos actions à l'autel, en particulier la façon dont nous traitons cette nourriture et cette boisson qui sont le Corps et le Sang du Seigneur notre, Dieu en nos mains ; comment nous distribuons la communion ; comment nous faisons les ablutions. Toutes ces actions ont leur sens propre. Il faut naturellement éviter le scrupule, mais Dieu nous préserve d'un comportement privé de respect, d'une hâte inopportune, d'une impatience scandaleuse ! Notre plus grand bonheur - outre le devoir de s'acquitter de la mission d'annoncer l'évangile - consiste à exercer ce mystérieux pouvoir sur le Corps du Rédempteur, et tout en nous doit être décidément ordonné à cela. Par ailleurs, nous devons toujours nous rappeler que nous avons été sacramentellement consacrés pour ce pouvoir ministériel, que nous avons

été choisis parmi les hommes et " pour le bien des hommes " (66). Nous devons y penser particulièrement, nous prêtres de l'Eglise romaine latine, dont le rite d'ordination a ajouté, au cours des siècles, l'habitude d'oindre les mains du prêtre. En certain pays est entrée en usage la communion dans la main. Cette pratique a été demandée par des Conférences épiscopales particulières, et elle a obtenu l'approbation du Siège Apostolique. Il m'arrive cependant d'entendre parler de cas de regrettables manques de respect à l'égard des espèces eucharistiques, manquements qui pèsent non seulement sur les personnes coupables d'un tel comportement, mais aussi sur les pasteurs de l'Eglise, qui auraient été moins vigilants sur l'attitude des fidèles envers l'Eucharistie. Il advient même parfois que l'on ne tienne pas compte du libre choix et de la libre volonté de ceux qui, là où a été autorisée aussi la distribution de la communion dans la main, préfèrent s'en tenir à l'usage de la recevoir dans la bouche. Il est difficile par conséquent, dans le contexte de la lettre actuelle, de ne pas mentionner les douloureux phénomènes rappelés plus haut. En rédigeant ces lignes, je ne veux en aucune façon me référer aux personnes qui, recevant le Seigneur Jésus dans la main, le font dans un esprit de dévotion et de respect profonds, dans les pays où cet usage a été autorisé. Mais il ne faut pas oublier pour autant la fonction première des prêtres qui, par leur ordination, ont été consacrés de manière à représenter le Christ prêtre : leurs mains, comme leur parole et leur volonté, sont donc devenues un instrument direct du Christ. Pour cette raison, comme ministres de la Sainte Eucharistie, ils ont sur les saintes espèces une responsabilité primordiale parce que totale : ils offrent le pain et le vin, ils les consacrent, et ensuite ils distribuent les saintes espèces à ceux qui participent à l'assemblée et qui désirent les recevoir. Les diacres peuvent seulement apporter à l'autel les offrandes des fidèles et, une fois qu'elles ont été consacrées par le prêtre, les distribuer. Qu'il est donc éloquent, même s'il n'est pas primitif, le rite de l'onction des mains dans notre ordination latine, comme si ces mains avaient justement besoin d'une grâce et d'une force particulières de l'Esprit Saint ! Toucher les saintes espèces, *les distribuer de ses mains*, est un privilège des personnes ordonnées, qui indique une *participation active au ministère de l'Eucharistie*. Il ne fait aucun doute que l'Eglise ne peut concéder cette faculté à des personnes qui ne sont ni prêtres ni diacres, comme le sont les acolytes dans l'exercice de leur ministère, spécialement s'ils sont destinés à une future ordination, ou d'autres laïques qui y sont habilités pour une juste nécessité, et toujours après une préparation adéquate. **Bien commun de l'Eglise**¹². Nous ne pouvons pas oublier, même un instant, que l'Eucharistie est un bien particulier de toute l'Eglise. C'est *le don le plus grand* que, dans l'ordre de la grâce et du sacrement, le divin Epoux ait offert et offre sans cesse à son Epouse. Et c'est justement parce qu'il s'agit d'un tel don que nous devons tous, dans un esprit de foi profonde, nous laisser guider par le sens d'une responsabilité vraiment chrétienne. Un don nous oblige toujours plus profondément, parce qu'il nous parle non pas tant par la force d'un droit strict, que par la force de la confiance personnelle ; ainsi, sans obligations légales, *il exige confiance et gratitude*. L'Eucharistie est un tel don, elle est un tel bien. Nous devons rester fidèles dans les détails à ce qu'elle exprime en elle-même et à ce qu'elle nous demande, c'est-à-dire l'action de grâces. L'Eucharistie est un bien commun de toute l'Eglise, comme sacrement de son unité. L'Eglise a donc le devoir rigoureux de préciser tout ce qui concerne la participation à l'Eucharistie et sa célébration. Il nous faut agir, par conséquent, selon les principes établis par le dernier Concile qui, dans sa constitution sur la sainte liturgie, a défini les autorisations et les obligations de chaque Evêque dans son diocèse comme aussi des Conférences épiscopales, étant donné que les uns et les autres agissent en unité collégiale avec le Siège Apostolique. Nous devons en outre suivre les ordonnances publiées par les différents dicastères en ce domaine : aussi bien en matière liturgique, dans les règles établies par les livres liturgiques en ce qui concerne le mystère eucharistique, et dans les instructions consacrées au même mystère (67), que pour ce qui regarde la " *communicatio in sacris* ", dans les normes du " *Directorium de re oecumenica* " (68) et dans l' " Instruction sur les cas d'admission des autres chrétiens à la communion eucharistique dans l'Eglise catholique " (69). Et même si la possibilité d'une certaine autonomie " créative " a été admise dans cette étape de renouveau, il faut toutefois respecter strictement

les exigences de l'unité substantielle. Sur la voie de ce pluralisme (qui découle déjà, entre autres, de l'introduction des diverses langues dans la liturgie), nous ne pouvons poursuivre que jusqu'à une certaine limite : celle de ne pas supprimer les caractéristiques essentielles de la célébration de l'Eucharistie, et de respecter les normes prescrites par la récente réforme liturgique. Il faut accomplir partout l'effort indispensable pour que dans le pluralisme du culte eucharistique, prévu par le Concile Vatican II, se manifeste l'unité dont l'Eucharistie est le signe et la cause. Cette tâche sur laquelle, par la force des choses, doit veiller le Siège Apostolique, devrait être assumée non seulement par les diverses *Conférences épiscopales*, mais aussi par tout ministre de l'Eucharistie, sans exception. Chacun doit en outre se rappeler qu'il est responsable du bien commun de toute l'Eglise. *Le prêtre, comme ministre*, comme célébrant, comme étant celui qui préside l'assemblée eucharistique des fidèles, doit avoir *un sens particulier du bien commun de l'Eglise*, qu'il représente par son ministère, mais auquel il doit être aussi subordonné selon une discipline correcte de la foi. Il ne peut pas se considérer comme un "propriétaire", qui dispose librement du texte liturgique et du rite sacré comme de son bien propre, en allant jusqu'à lui donner un style personnel et arbitraire. Cela peut parfois sembler plus efficace, cela peut aussi mieux correspondre à une piété subjective, mais objectivement c'est toujours trahir l'union qui doit trouver son expression surtout dans le sacrement de l'unité. Tout prêtre qui offre le Saint Sacrifice doit se rappeler que, pendant ce sacrifice, ce n'est pas lui *seulement* avec sa communauté qui prie, mais c'est toute l'Eglise qui prie, exprimant ainsi, notamment en *utilisant le texte liturgique approuvé*, son unité spirituelle dans ce sacrement. Si quelqu'un voulait appeler une telle position "uniformisme", cela prouverait seulement l'ignorance des exigences objectives de l'unité authentique, et ce serait un symptôme d'individualisme dangereux. La subordination du ministre, du célébrant, au "*Mysterium*" qui lui a été confié par l'Eglise pour le bien de tout le peuple de Dieu, doit aussi trouver son expression dans l'observation des exigences liturgiques relatives à la célébration du Saint Sacrifice. Ces exigences portent, par exemple, sur l'habit, et en particulier sur les ornements que revêt le célébrant. Il est naturel qu'il y ait eu et qu'il y ait des circonstances dans lesquelles les prescriptions n'obligent pas. Nous avons lu avec émotion, dans des livres écrits par des prêtres qui avaient été prisonniers dans des camps d'extermination, des relations de célébrations eucharistiques faites sans suivre ces règles, c'est-à-dire sans autel et sans ornements. Si, en de telles conditions, cela était une preuve d'héroïsme et devait susciter une profonde estime, dans des conditions normales toutefois, négliger les prescriptions liturgiques peut être interprété comme un manque de respect envers l'Eucharistie, éventuellement dicté par l'individualisme ou par un *défaut* de sens critique au sujet des opinions courantes, ou par un certain manque *d'esprit de foi*. Sur nous tous qui sommes, par *grâce* de Dieu, ministres de l'Eucharistie, pèse de façon particulière une responsabilité à l'égard des idées et des attitudes de nos frères et de nos sœurs qui sont confiés à notre charge pastorale. Notre vocation est de susciter, surtout par l'exemple personnel, toute saine manifestation de culte envers le Christ présent et opérant dans le sacrement de l'amour. Dieu nous préserve d'agir diversement, d'affaiblir ce culte en nous "déshabituant" de diverses manifestations et formes de culte eucharistique, dans lesquelles s'exprime une piété peut-être "traditionnelle" mais saine, et surtout le "sens de la foi" qui est l'apanage de tout le peuple de Dieu, comme l'a rappelé le Concile Vatican II ! (70) En arrivant au terme de ces considérations, je voudrais demander pardon - en mon nom et en votre nom à tous, vénérés et chers Frères dans l'épiscopat - pour tout ce qui, en raison de quelque faiblesse humaine, impatience, négligence que ce soit, par suite également d'une application parfois partielle, unilatérale, erronée des prescriptions du Concile Vatican II, peut avoir suscité scandale et malaise au sujet de l'interprétation de la doctrine et de la vénération qui est due à ce grand sacrement. Et je prie le Seigneur Jésus afin que désormais, dans notre façon de traiter ce mystère sacré, soit évité ce qui peut affaiblir ou désorienter d'une manière quelconque le sens du respect et de l'amour chez nos fidèles. Que le Christ lui-même nous aide à poursuivre sur les voies du renouveau véritable, vers la plénitude de vie et de culte eucharistique par laquelle il construit l'Eglise dans l'unité qu'elle possède déjà, et qu'elle désire réaliser davantage encore

pour la gloire du Dieu vivant et pour le salut de tous les hommes ! **Conclusion** 13. Permettez-moi, vénérés et chers Frères, d'achever maintenant ces réflexions, qui se sont limitées à approfondir seulement quelques questions. En les rédigeant, j'ai eu devant les yeux toute l'oeuvre accomplie par le Concile Vatican II, et j'ai tenu bien présent dans ma mémoire l'encyclique de Paul VI *Mysterium fidei*, promulguée pendant ce Concile, ainsi que tous les documents publics après le même Concile pour traduire dans les actes le renouveau liturgique post-conciliaire. Il existe en effet un lien très étroit et organique *entre le renouveau de la liturgie et le renouveau de toute la vie de l'Eglise*. L'Eglise agit dans la liturgie, mais elle s'y exprime aussi, elle vit de la liturgie et elle puise dans la liturgie ses forces vitales. Le renouveau liturgique, réalisé de façon juste dans l'esprit de Vatican II, est donc en un certain sens la mesure et la condition pour mettre en oeuvre l'enseignement de ce Concile Vatican II, que nous voulons accepter avec une foi profonde, convaincus que, par lui, l'Esprit Saint " a dit à l'Eglise " les vérités et a donné les indications qui servent à l'accomplissement de sa mission à l'égard des hommes d'aujourd'hui et de demain. *Nous continuerons à consacrer un soin particulier à promouvoir et à suivre le renouveau de l'Eglise selon la doctrine de Vatican II, dans l'esprit d'une Tradition toujours vivante*. A la substance de la Tradition, si elle est bien comprise, appartient aussi en effet une relecture correcte des " signes des temps ", selon lesquels il faut tirer du riche trésor de la Révélation " de l'ancien et du nouveau " (71). En agissant dans cet esprit, conformément à ce conseil de l'évangile, le Concile Vatican II a accompli un effort providentiel pour renouveler le visage de l'Eglise dans la sainte liturgie, en se reliant le plus souvent à ce qui est " ancien ", à ce qui provient de l'héritage des Pères et qui est expression de foi et de doctrine de l'Eglise unie depuis tant de siècles. Pour pouvoir continuer à mettre en pratique, dans l'avenir, les directives du Concile en matière liturgique, et en particulier dans le domaine du culte eucharistique, *il est nécessaire de réaliser une collaboration étroite* entre le dicastère compétent du Saint-Siège et chaque Conférence épiscopale, une collaboration *vigilante et en même temps créative*, le regard fixé sur la grandeur du très saint mystère et, simultanément, sur les courants spirituels et les changements sociaux, si significatifs à notre époque, car non seulement ils créent parfois des difficultés, mais ils disposent aussi à un nouveau mode de participation à ce grand mystère de la foi. Il me tient surtout à coeur de souligner que les problèmes de la liturgie, et en particulier de la liturgie eucharistique, ne peuvent pas être une occasion *de division pour les catholiques et de menace pour l'unité de l'Eglise*. C'est exigé par la compréhension élémentaire de ce sacrement, que le Christ nous a laissé comme source d'unité spirituelle. Et comment l'Eucharistie, qui est justement dans l'Eglise " sacramentum pietatis, signum unitatis, vinculum caritatis " (72), pourrait-elle constituer en ce moment, entre nous, un point de division et une source de divergences de pensées et de comportements, au lieu d'être le centre focal et constitutif, qu'elle est vraiment par essence, de l'unité de l'Eglise elle-même ? Nous sommes tous pareillement débiteurs envers notre Rédempteur. Tous ensemble, nous devons prêter l'oreille à l'esprit de vérité et d'amour qu'Il a promis à l'Eglise, et qui agit en elle. Au nom de cette vérité et de cet amour, au nom du Christ crucifié lui-même et de sa Mère, je vous prie et je vous adjure d'abandonner toute opposition et toute division : soyons tous unis pour cette grande mission salvifique, qui est en même temps le prix et le fruit de notre rédemption. Le Siège Apostolique fera tout son possible pour rechercher, même à l'avenir, les moyens susceptibles d'assurer l'unité dont nous parlons. Que chacun évite, par sa manière propre d'agir, de " contrister l'Esprit Saint " ! (73) Afin que cette unité, et que la collaboration constante et systématique qui conduit à elle, puissent être poursuivies avec persévérance, j'implore à genoux pour nous tous la lumière de l'Esprit Saint, par l'intercession de Marie, sa sainte Epouse et la Mère de l'Eglise. Et en vous bénissant tous de tout mon coeur, je m'adresse encore une fois à vous vénérés et chers Frères dans l'épiscopat, en vous saluant fraternellement et en vous assurant de ma pleine confiance. Dans l'unité collégiale à laquelle nous participons, faisons tout pour que l'Eucharistie devienne toujours davantage une source de vie et une lumière pour les consciences de tous nos frères et soeurs de toutes les communautés, dans l'unité universelle de l'Eglise du Christ sur la terre. Dans un esprit de charité fraternelle, je

suis heureux de vous donner, à vous et à tous nos confrères dans le sacerdoce, ma Bénédiction Apostolique. *Du Vatican, le 24 février 1980, premier dimanche de Carême, en la deuxième année de mon pontificat.* **JOANNES PAULUS**

PP.

II.

Notes(1) Cf. chap. 2 : AAS 71 (1979), p. 395-396.(2) Cf. Conc. oecum. de Trente, sess. XXII, can. 2 : *Conciliorum oecumenicorum Decreta*, 3e éd., Bologne 1973, p. 735.(3) Une liturgie eucharistique éthiopienne, en raison de ce précepte du Seigneur, rappelle que les apôtres " ont établi pour nous des patriarches, des archevêques, des prêtres et des diacres pour célébrer le rite de ton Eglise sainte ". *Anaphora S. Athanasii : Prex eucharistica*, Haenggi-Pahl, Fribourg (Suisse) 1968, p. 183.(4) Cf. la *Tradition apostolique de saint Hippolyte*, n. 2-4, Ed. Botte, Münster (Wesphalie) 1963, p. 5-17.(5) 2 Co 11, 28.(6) 1 P 2, 5.(7) Cf. Conc. oecum. Vat. II, Const. dogm. sur l'Eglise *Lumen gentium*, n. 28 : AAS 57 (1965), p. 33-34 ; décr. sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 2 et 5 : AAS 58 (1966), p. 993 ; décr. sur l'activité Missionnaire de l'Eglise *Ad gentes*, n. 19 : AAS 58 (1966), p. 986.(8) Conc. oecum. Vat. II, Const. dogm. sur l'Eglise *Lumen gentium*, n. 11 : AAS 57 (1965), p. 15.(9) Jn 3, 16. Il est intéressant de noter que ces paroles sont reprises par la liturgie de saint Jean immédiatement avant celles de la consécration, à laquelle elles introduisent : cf. la *Divina Liturgia del santo nostro Padre Giovanni Crisostomo*, Rome-Grottaferrata 1967, p. 104-105.(10) Cf. Mt 26, 26 s. ; Mc 14, 22-25 ; Lc 22, 18 s. ; 1 Co 11, 23-25 ; cf. aussi les prières eucharistiques de la liturgie actuelle.(11) Ph 2, 8.(12) Jn 13, 1.(13) Cf. Jean-Paul II, discours au Phoenix Park de Dublin, 29 septembre 1979, n. 7 : AAS 71 (1979), p. 1074 s. ; S. Congr. des Rites, instr. *Eucharisticum mysterium*, 25 mai 1967 : AAS 59 (1967), p. 539-573 : *Rituale romanum. De sacra communione et de cultu Mysteriorum eucharistici extra missam*, Ed. typique, 1973. Il faut noter que la valeur du culte et la force de sanctification de ces formes de dévotion eucharistique dépendent moins des formes elles-mêmes que de l'attitude interne.(14) Cf. bulle *Transiturus de hoc mundo* (11 août 1264) : *Æmilii Friedberg Corpus iuris canonici*, Pars II : *Decretalium collectiones*, Leipzig 1881, p. 1174-1977 ; *Studi eucaristici*, VIIe centenaire de la bulle *Transiturus* 1264-1964, Orvieto 1966, p. 302-317.(15) Cf. Paul VI, encycl. *Mysterium fidei* : AAS 57 (1965), p. 753-774 ; S. Congr. des Rites, instr. *Eucharisticum mysterium* : AAS 59 (1967), p. 539-573 ; *Rituale romanum. De sacra communione et de cultu Mysteriorum eucharistici extra missam*, Ed. typique, 1973.(16) Jean-Paul II, encycl. *Redemptor hominis*, n. 20 : AAS 71 (1979), p. 311 ; cf. Conc. oecum. Vat. II, Const. dogm. sur l'Eglise *Lumen gentium* n. 11 : AAS 57 (1965), p. 15-16 ; voir aussi la note 57 au numéro 20 du schéma II de cette même Constitution dogmatique dans *Acta Synodalia sacrosancti Concilii oecumenici Vaticani II*, vol.11, periodus 2a, pars. I, sessio publica II. p. 251-252 ; Paul VI, discours à l'audience générale du 15 septembre 1965 : *Insegnamenti di Paolo VI*, III (1965), n. 1036 ; H. de Lubac. *Méditations sur l'Eglise*, 2e édit. Paris 1953, p. 129-137.(17) 1 Co 11, 26.(18) Cf. Conc. oecum. Vat. II., Const. dogm. sur l'Eglise *Lumen gentium*, n. 11 : AAS 57 (1965), p. 15-16 ; Const. sur la sainte liturgie *Sacrosanctum Concilium*, n. 10 : AAS 56 (1964), p. 102 ; décr. sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 5 : AAS 58 (1966), p. 997-998 ; décr. sur la charge pastorale des Evêques dans l'Eglise *Christus Dominus*, n. 30 : AAS 58 (1966), p. 688-689 ; décr. sur l'activité missionnaire de l'Eglise *Ad Gentes*, n. 9 : AAS 58 (1966), p. 957-958.(19) Cf. Conc. oecum. Vat. II, Const. dogm. sur l'Eglise *Lumen gentium*, n. 26 : AAS 57 (1965), p. 31-32 ; décr. sur l'oecuménisme *Unitatis redintegratio*, n. 15 : AAS 57 (1965), p. 101-102.(20) C'est ce que demande la collecte du jeudi saint : " ... que nous recevions de ce repas, qui est le sacrement de son amour, la charité et la vie " (*Missale romanum*, 2e Ed. typique 1975, p. 244) ; de même les épicleses de communion du Missel romain : " Humblement, nous te demandons qu'en ayant part au corps et au sang du Christ, nous soyons rassemblés par l'Esprit-Saint en un seul corps. Souviens-toi, Seigneur, de ton Eglise répandue à travers le monde : fais-la grandir dans ta charité " (*Ile prière eucharistique*, *ibid*, p. 458-459 ; cf. *Ille prière eucharistique*, *ibid*, p. 483).(21) Jn 5, 17.(22) Cf. la prière après la communion du XXIIe dimanche du temps ordinaire : " Rassasiés par le pain

de la vie, nous te prions, Seigneur que cette nourriture fortifie l'amour en nos coeurs, et nous incite à te servir dans nos frères " (*Missale romanum*, Ed. cit., p. 361).(23) Jn 4, 23.(24) Cf. 1 Co 10, 17, commenté par S. Augustin, *In Evangelium Ioannis tract*, 31, 13 ; PL, 35, 1613, et par le Concile oecum. de Trente, sess. XII, chap. 8 : *Conciliorum oecumenicorum Decreta*, Bologne 1973, p. 697, 7 ; cf. Conc. oecum. Vat. II. Const. dogm. sur l'Eglise *Lumen gentium*, n. 7 : AAS 57 (1965), p. 9.(25) Jn 13, 35.(26) Ceci est exprimé dans nombre de prières du Missel romain : la prière sur les offrandes de la messe du commun pour les saints ayant exercé une activité caritative : " ... que nous sachions, à l'exemple des saints, t'aimer et aimer notre prochain d'un cœur plus généreux " (*Missale romanum*, Ed. cit., p. 721) ; prière après la communion de la messe du commun pour les éducateurs : " ... que notre cœur et toute notre vie témoignent de notre charité fraternelle et du rayonnement de la vérité " (*Ibid.*, p. 723) : cf. aussi la prière après la communion du XXIIe dimanche du temps ordinaire citée supra à la note 22.(27) Jn 4, 23.(28) Ep 4, 13.(29) Cf. *supra* numéro 2.(30) Cf. Conc. oecum. Va t. II, décr. sur l'activité missionnaire de l'Eglise *Ad gentes*, n. 9 et 13 : AAS 58 (1966), p. 958 et 961-962 ; décr. sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 5 : AAS 78 (1966), p. 997.(31) 1 Jn 3,1.(32) Conc. oecum. Vat. II Const. dogm. sur l'Église *Lumen gentium*, n. 11 : AAS 51 (1965), p. 15.(33) Cf. n. 20 : AAS 71 (1979), p. 313-314.(34) 2 P 3, 13.(35) Col 3, 10.(36) Lc 1, 35 ; Jn 6, 69 ; Ac 3, 14 ; Ap. 3, 7.(37) Ac 10, 38 ; Lc 4, 18.(38) Jn 10,36.(39) Cf. Jn 10, 17.(40) He 3, 1 ; 4, 15 ; etc.(41) Comme le disait la liturgie byzantine du IXe siècle, d'après le codex le plus antique, anciennement *Barberino di San Marco* (Florence), se trouvant aujourd'hui à la Bibliothèque apostolique vaticane, *Barberini greco* 336, f° 8 verso, lignes 17-20, publié, pour cette partie, par F. E. Brightman, *Liturgies Eastern and Western, I. Eastern Liturgies*, Oxford 1896, p. 318, 34-35.(42) Collecte de la messe votive du Saint-Sacrement, B : *Missale romanum*, Ed. cit., p. 858.(43) 1 Jn 2, 2 ; *Ibid.* 4, 10.(44) Nous parlons du " *divinum Mysterium* ", du " *sanctissimum* " ou du " *sacrosanctum* ", c'est-à-dire du " *sacré* " et du " *saint* " par excellence. A leur tour, les Eglises orientales appellent la messe " *raza* ", c'est-à-dire " *mystérion* ", " *hagiasmos* ", " *qudasha* ", " *qedassé* ", c'est-à-dire " *consécration* " par excellence. Interviennent en outre les rites liturgiques qui, pour inspirer le sens du sacré, demandent parfois le silence, la position debout ou à genoux, ou la profession de foi, l'encensement de l'évangile, de l'autel, du célébrant et des saintes espèces. Bien plus, ces rites appellent l'aide des êtres angéliques, créés pour le service de Dieu saint : par le " *sanctus* " de nos Eglises latines, par le " *trisagion* " et le " *sancta sanctis* " des liturgies d'Orient.(45) Par exemple, dans l'invitation à communier, cette foi a été formée à découvrir des aspects complémentaires de la présence du Christ saint : l'aspect épiphanique relevé par les Byzantins (" *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur : le Seigneur est Dieu et il nous est apparu !* " : *La divina Liturgia del santo nostro Padre Giovanni Crisostomo*, Rome-Grottaferrata 1967, p. 136-137) ; l'aspect relationnel et unitif chanté par les Arméniens (" *un seul Père saint avec nous, un seul Fils saint avec nous, un seul Esprit saint avec nous* " : *Die Anaphora des heiligen Ignatius von Antiochien*. Ed. et trad. A. Rücker. *Oriens Christianus*, 3e ser., 5 ([1930], p. 76) ; l'aspect secret et céleste célébré par les Chaldéens et par les Malabars (cf. l'hymne antiphonaire chantée alternativement par le prêtre et l'assemblée après la communion : F. E. Brightman, *op. cit.*, p. 299).(46) Cf. Conc. oecum. Vat. II, Const. sur la sainte liturgie *Sacrosanctum Concilium*, n. 2 et 47 AAS 56 (1964), p. 83-84 et 113 ; Const. dogm. sur l'Eglise *Lumen gentium*, n. 3 et 28 : AAS 57 (1965), p. 6 et 33-34 ; décr. sur l'oecuménisme *Unitatis redintegratio* n. 2 : AAS 57 (1965), p. 91 ; décr. sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 13 : AAS 58 (1966), p. 1011-1012 ; Conc. oecum. de Trente, sess. XXII, chap. I et II : *Conciliorum oecumenicorum decreta*, Bologne 1973, p. 732-733, spécialement : " *C'est une seule et même victime, c'est le même qui offre maintenant par le ministère des prêtres, qui s'est offert lui-même alors sur la croix ; seule, la manière d'offrir diffère* " (*Ibid.*, p. 733).(47) Synode de Constantinople contre Sotericos (janvier 1156 et mai 1157) Angelo Mai, *Spicilegium romanum* t. X, Rome 1844, p. 77 ; PG 140, 190 ; cf. Martin Jugie, *Dictionnaire de théologie catholique*, t. X, 1338 ; *Theologia dogmatica christianorum orientalium*, Paris 1930, p. 317-320.(48) *Institutio generalis missalis romani*, n.

49 c ; *Missale romanum*, Ed. cit., p. 39 ; cf. Conc. oecum. Vat. II, décr. sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, n. 5 : AAS 58 (1966), p. 997-998.(49) Cf. *Ordo missae cum populo*, n. 18 ; *Missale romanum*, Ed. cit., p. 390.(50) Conc. oecum. de Trente, sess. XXII, chap. I : *Conciliorum oecumenicorum decreta*, Bologne 1973, p. 732 s. (51) Col 2, 14.(52) Jn 11, 29.(53) Comme le souhaite l'*Institutio generalis* introduisant au *Missale romanum*, n. 55 f : *Missale romanum*, Ed. cit., p. 40.(54) Cf. Const. sur la sainte liturgie *Sacrosanctum concilium* n. 35 et 51 : AAS 56 (1964), p. 109 et 114.(55) Cf. S. Congr. des Rites, instr. *In edicendis normis*, VI, 17-18 ; VII, 19-20 : AAS 57 (1965), p. 1012-1013 ; instr. *Musicam sacram*, IV, 48 : AAS 59 (1967), p. 314 ; décr. *De titulo Basilicae Minoris*, II, 8 : AAS 60 (1968), p. 538 ; S. Congr. pour le Culte divin, notification *De Missali romano, Liturgia horarum et calendario*, I. 4 : AAS 63 (1971), p. 714.(56) Cf. Paul VI Const. apost. *Missale romanum* : " Nous avons vivement confiance que, de la sorte, prêtres et fidèles prépareront plus saintement leur coeur à la Cène du Seigneur et aussi, méditant plus profondément les Saintes Ecritures, se nourriront de jour en jour davantage des paroles du Seigneur " : AAS 61 (1969), p. 220-221 ; *Missale romanum*, Ed. cit., p. 15.(57) Cf. *Pontificale romanum. De institutione lectorum et acolythorum*, n. 4, Ed. typique 1972, p. 19-20.(58) Cf. *Institutio generalis missalis romani*, n. 319-320 : *Missale romanum*, Ed. cit., p. 87. (59) Cf. F. J. Dölger, *Das Segnen der Sinne mit der Eucharistie. Eine altchristliche Kommunionssitte : Antike und Christentum*, t. 3 (1932), p. 231-244 ; *Das Kultvergehen der Donatistin Lucilla von Karthago, Reliquienkuss vor dem Kuss der Eucharistie, Ibid.*, p. 245-252.(60) Cf. Conc. oecum. Vat. II, Const. dogm. sur l'Eglise *Lumen gentium*, n. 12 et 35 : AAS 57 (1965), p. 16 et 40.(61) Cf. Jn 1, 29 ; Ap. 19, 9.(62) Cf. Lc 14, 16 s.(63) Cf. *Institutio generalis missalis romani*, n. 7-8 *Missale romanum*, Ed. cit., p. 29.(64) 1 Co 11, 28.(65) *Pontificale romanum. De ordinatione diaconi, presbyteri et episcopi*, Ed. typique 1968, p. 93.(66) He 5, 1.(67) Cf. S. Congr. des Rites, instr. *Eucharisticum mysterium* : AAS 59 (1967), p. 539-573 ; *Rituale romanum. De sacra communione et de cultu Mysterii eucharistici extra missam*, Ed. typique 1973 ; S. Congr. pour le Culte divin, lettre circulaire *Eucharistiae participationem* aux présidents des Conférences épiscopales au sujet des prières eucharistiques : AAS 65 (1973), p. 340-347.(68) n. 38-63 : AAS 59 (1967), p. 586-592.(69) AAS 64 (1972), p. 518-525. Cf. aussi la *Communicatio* publiée l'année suivante (17 octobre 1973), pour une application correcte de cette instruction : AAS 65 (1973), p. 616-619.(70) Cf. Conc. oecum. Vat. II, Const. dogm. sur l'Eglise *Lumen gentium*, n. 12 : AAS 57 (1965), p. 16-17.(71) Mt 13, 52.(72) Cf. s. Augustin, *In Evangelium Ioannis tract.* 26, 13 : PL 35, 1612-1613.(73) Ep 4. 30. Copyright © Libreria Editrice Vaticana